



## Réseaux REGIONAUX

### FICHE DE DEMANDE DE RESERVATION 2010

Pour la région de .....

Pour le(s) dispositif(s) :  TRIO

UNO

M ..... en sa qualité de .....

Représentant l'entreprise .....

Adresse .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

N° Siren : .....

Affiliée au CNV (si oui, n° d'affiliation : .....) )

Pour :

LE SPECTACLE .....

LA MANIFESTATION .....

LA PROGRAMMATION D'UNE SALLE .....

qui aura lieu du ..... au .....

Lieu de représentation ..... Ville .....

Nombre de représentations le cas échéant : .....

**SOUHAITE RESERVER** le réseau pour la quinzaine (Par ordre de préférence et selon le calendrier joint) :

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Autre date : .....

Si vous souhaitez réserver une ou plusieurs autre(s) région(s), remplissez une ou plusieurs autre(s) fiche(s) de réservation en indiquant la ou les région(s) souhaitée(s).

**Blocage de la réservation** : à confirmation de la présente demande de réservation, l'agence Kermon vous enverra le contrat correspondant : vous disposez d'un délai de **48 h pour renvoyer le contrat signé** c/o Kermon, accompagné **d'un chèque d'acompte de 20 % du montant dû TTC**, libellé à l'ordre de « **l'agent comptable du CNV** ». Passé ce délai, l'agence Kermon est autorisée à enregistrer d'autres demandes de réservation pour la même quinzaine.

Le signataire :

- 1- Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à indiquer immédiatement par courrier toute modification éventuelle qui pourrait intervenir dans ces renseignements.
- 2- Déclare remplir les conditions liées aux demandeurs et aux spectacles, manifestations, programmations telles que précisées dans le cahier des charges (articles 1 et 2).
- 3- Versera la somme de ..... € HT\*, soit avec la TVA à 19,6 % ..... € TTC, (représentant **20 % d'acompte** du montant dû) par chèque **encaissable immédiatement** à l'ordre de « l'agent comptable du CNV » à la réception d'un contrat qui lui sera envoyé. En cas de défaillance ou de non respect du délai de règlement du solde, la réservation sera annulée de plein droit et **l'acompte versé ne sera pas remboursé**.  
Le **solde** devra être réglé par chèque à l'ordre de « l'agent comptable du CNV », et adressé c/o Kermon au plus tard **6 semaines** avant la date de démarrage de l'affichage. **En cas de défaillance de la part du demandeur, cette somme ne lui sera pas remboursée.**
- 4- Déclare accepter les clauses du cahier des charges d'accès aux Réseaux Régionaux du CNV, les modalités de confirmation de la réservation et les modalités de règlement.
- 5- Déclare accepter les contraintes graphiques liées aux partenariats financiers des réseaux :
  - La charte qui comprend l'ajout d'un bandeau rouge autour de tous les documents, dans lequel sont intégrés les logos CNV et Fnac, ainsi que les mentions de billetterie Fnac.
  - Concernant le visuel à fournir :
    - \* sont tolérés le visuel et la mention de l'album ou DVD de l'artiste, à condition que l'ensemble des informations soit minime (moins de 10% du visuel fourni), le réseau étant destiné à promouvoir le spectacle.
    - \* sont acceptés le site internet de l'artiste, de la production, du festival et/ou de la salle, à la condition expresse de rajouter le site Fnac.com à la même taille et au même endroit.
    - \* sont exclues toute autre mention de site internet ou mobile, ainsi que toutes mentions et coordonnées de points de vente de billetterie et/ou de modes de réservations.

Le ..... à .....

Cachet de l'entreprise et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

\* Voir les tarifs des réseaux par région

[A renvoyer par fax \(ou courrier\)](#) à l'agence mandataire du CNV

KERMON - A l'attention de Axelle BACCONNIER  
126 avenue de la République – 75011 PARIS  
Tél : 01 43 38 95 02  
Fax : 01 43 38 27 94